

Publication au BO du 7 juin 2019

COMMUNE D'EVOLÈNE

REP/assainissement chemins - étape 4

Enquête publique

Requérant : municipalité d'Evolène, rue Centrale 216, 1983 Evolène
Auteur du projet : IG group SA, 1983 Evolène
Coordonnées : 2'605'150 / 1'103'500
Zones PAZ : zone agricole 2, zone artisanale

En application de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 et d'entente avec l'office des améliorations structurelles, l'administration communale d'Evolène soumet à l'enquête publique le projet définitif d'assainissement de la **route des Fermes aux Haudères**.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation globale du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du bureau communal d'Evolène, ainsi qu'auprès de l'office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, service de l'agriculture, office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Châteauneuf-Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Evolène, le 7 juin 2019

L'Administration communale